



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Accueil du public :

horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr,
rubrique « contact »

Etablissement concerné :

Nom de l'établissement :
SASU SOPHROKHEPRI
Adresse de l'établissement :
188 GR RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DE NOGENT-SUR-MARNE
1 RUE JEAN SOULES
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX



1819-006607-0015



eco'pli 86 POITIERS PIC 23.09.19 CI 0096
SASU SOPHROKHEPRI
188 GR RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

1819-006607-1-2-00-026425

N° SIRET : 81144541000012

Le 18 septembre 2019

Madame, Monsieur,

A ma connaissance, vous n'avez pas à ce jour déclaré et payé la contribution à l'audiovisuel public au titre de l'année 2019.

Si vous déteniez au 1er janvier 2019 dans vos locaux professionnels un ou plusieurs appareils récepteurs de télévision ou si vous exercez une activité de location d'appareils récepteurs de télévision, je vous invite à régulariser votre situation en corrigeant la déclaration de TVA relative au mois d'échéance de la contribution et en payant uniquement la différence constatée ou, si vous n'avez pas la possibilité de télédéclarer et télépayer me retourner le formulaire ci-joint, complété des informations demandées et accompagné de votre paiement.

Je vous rappelle que le défaut de déclaration dans les délais prescrits entraîne systématiquement l'application de l'intérêt de retard (1) au taux de 0,2 % par mois de retard et d'une amende (2) de 150 € par appareil récepteur de télévision ou dispositif assimilé.

En l'absence de régularisation dans un délai de 30 jours, vous vous exposez à une procédure de contrôle.

Si vous avez très récemment effectué votre paiement, je vous prie de ne pas tenir compte du présent courrier.

Enfin, si vous ne détenez pas d'appareil récepteur de télévision ou si vous avez réglé la contribution auprès de votre loueur en tant que locataire de récepteurs de télévision, je vous remercie de bien vouloir contacter le service dont les coordonnées figurent en tête du présent courrier afin de signaler cette situation.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable

(1) Article 1727 du CGI.

(2) Article 1840 W ter 2° du CGI.